



La Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick demande au gouvernement d'arrêter sa révision de la *Loi sur l'éducation* afin que les CED puissent adéquatement participer au processus.

Edmundston, 25 mars 2021 – La Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick (FCÉNB) est extrêmement déçue de l'approche du gouvernement du Nouveau-Brunswick, qui a déposé un projet de loi modifiant la *Loi sur l'éducation* sans la consulter ou ses membres. En effet, bien que les conseils d'éducation de district (CED) soient les premiers responsables de la gestion scolaire en français, ils n'ont eu droit qu'à un préavis de moins de 24 h avant le dépôt du projet de loi.

Selon Robert Lévesque, président de la FCÉNB, « si le gouvernement veut vraiment voir des résultats positifs qui vont améliorer le milieu de l'apprentissage en français, il doit reconnaître son erreur et retirer son projet de loi pour permettre de reprendre une partie des travaux. »

« C'est inadmissible que nous n'ayons pas été partie prenante de ce processus ! Nous sommes le lien entre le système d'éducation et la communauté qu'il sert. Quand on prend la peine d'ouvrir une loi aussi importante que la *Loi sur l'éducation*, il est impératif que le processus implique toutes les parties prenantes des secteurs d'éducation anglophone et francophone, » lance monsieur Lévesque.

La *Loi concernant l'autonomie accrue du système scolaire* est un projet de loi étoffé qui fait plus de 50 pages. Dans les prochains jours, la FCÉNB analysera le projet de loi minutieusement afin de bien comprendre ses implications potentielles sur l'éducation en français dans la province avant de prendre position. La communauté francophone n'a pas eu la chance de présenter ses volontés et aspirations. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a encore manqué une belle occasion de consulter la FCÉNB et ses membres pour connaître les besoins et les réalités de la communauté francophone afin d'assurer l'égalité réelle des deux secteurs d'éducation.

Reprendre le travail

Les actions précipitées du gouvernement laissent la FCÉNB et ses membres perplexes. La FCÉNB aurait dû être tenue informée de l'échéancier du gouvernement afin de se préparer judicieusement, de consulter ses membres et les communautés qui seront touchées par la réforme.

Comme la réussite scolaire des enfants passe par un engagement de la communauté, la FCÉNB se questionne sur l'efficacité de l'approche du gouvernement dans ce dossier.

« Maintenant, il faut que le ministère travaille avec nous pour établir les modifications à être faites à la Loi, selon ce que le ministre a entendu ET selon ce que les CED identifient



comme nécessités pour le système scolaire. Nous sommes fiduciaires des résultats du système et nous sommes les gardiens des garanties constitutionnelles en matière d'éducation en français. Le gouvernement doit agir conformément aux droits de notre communauté et de nos enfants, » conclut Robert Lévesque.

-30 -

Pour renseignement :

David Couturier, directeur général

Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick

dg@fcenb.ca

Tél. : (506) 838-4207